

Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL
Séance du Vendredi 23 Février à 13h45

Délibération n°2018-012
Objet : Compétence SCOT -- budget et
recrutement de personnel

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 12

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois de février à treize heures quarante-cinq, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L.2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Etaient présents les conseillers syndicaux suivants :

Titulaires :

Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn :

BLANC Jacques POURQUIER Jean-Paul

Communauté de communes du Gévaudan :

ANDRE Rémi BREMOND Patricia ITIER Jean-Paul
Marcel MERLE

Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac :

ASTRUC Alain

Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :

LAFONT Pierre BRUGERON Jean-Noël BOUT Hubert

Suppléants avec voix délibérative :

Communauté de communes du Gévaudan :

ACHET Elizabeth

Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :

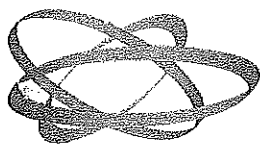
JAFFUEL Ludovic

Absents excusés :

Philippe ROCHOUX ; René CONFORT ; Emmanuel CASTAN ; Suzanne BADAROUX ; Jean-Pierre BARRERE ; Charles ARIENTE ; Francis SARTRE ; André CONSTAND ; Séverine CORNUT ; Josette BOULET ; Pierre Morel A L'HUISSIER.

Secrétaire de séance : M. Rémi ANDRE

DU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
09 AVR. 2018
BUREAU DU GOUVERNEUR



Le Président expose :

Par délibérations concordantes, les 4 Communautés de communes membres du PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère ont délégué à ce dernier la compétence pour l'élaboration et l'animation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Cette compétence a été inscrite dans les statuts du PÉTR (article 6). Afin de mener à bien ce projet de SCOT, il est proposé de recruter un-e chef-fe de projets à compter du mois de mai pour l'élaboration du SCOT et son pilotage. Après concertation des PÉTR portant un SCOT, il est proposé d'ouvrir un poste sur un grade d'attaché ou d'ingénieur.

Concernant les recettes envisagées, des discussions ont eu lieu avec l'Etat pour le financement des études, qui pourraient être financées à hauteur de 40% dans une limite de 100 000€ H.T. Des aides de la Région et du Département de la Lozère pourraient être mobilisées.

Aussi,

Vu la loi ALUR de 2014,

Vu les délibérations concordantes des Communautés de Communes Aubrac Lot Causses Tarn, Gévaudan, Hautes Terres de l'Aubrac et Terres d'Apcher Margeride Aubrac portant création du projet de PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère et lui déléguant la compétence SCOT,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-lozère, et plus particulièrement l'article 6 portant sur les missions qu'il exerce,

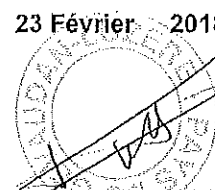
Considérant qu'il est souhaité que le SCOT soit animé et piloté en interne, avec au besoin recours à des bureaux d'études,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Approuve le principe d'un recrutement de personnel pour mai 2018
- Approuve le budget présenté pour cette mission en 2018 (voir annexe)
- Inscrit en conséquence ces dépenses au budget primitif 2018
- Autorise en conséquence le Président du PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions correspondantes à ce projet

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
09 AVR. 2018
BUREAU DU GOUVERNEUR

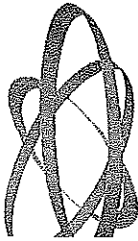
Pour extrait certifié conforme,
A Montrodat, le 23 Février 2018



Jean-Paul POURQUIER
Président du PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en Préfecture le / /2018
Et de la publication/notification à
Montrodat le / /2018

Le Président



**PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE**

Adresse de correspondance :
Pays du Gévaudan-Lozère Mairie 48100 Montrodat
Courriel : accueil@pays-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

ANNEXES

Budget annuel 2018 Mission « SCOT » :

DEPENSES		RECETTES	
Salaire brut chef de projets	13200	Département	4200
Charges	5562	Région	3500,96
		Leader	12007,68
Frais de mission	2400	Etat	10000
Achats matériel		Total aides publiques	29708,64
Informatique	1000		
Bureau	1100	Ressources propres	15763,36
Fournitures	350		
Affranchissement	150		
téléphonie	160		
Frais de réception	350		
Etudes	20000		
Communication	350		
Prestations diverses-adhésion SCOT	850		
Total	45472	Total	45472